

Comment réagir face aux demandes des adjudicataires de reprendre totalement ou partiellement l'exécution de leurs marchés de travaux ?

Depuis ce 20 avril 2020, certains adjudicataires sollicitent les pouvoirs adjudicateurs en ce qui concerne une reprise totale ou partielle de leurs activités.

Le dialogue est ici aussi préconisé afin de déterminer les modalités d'exécution ainsi que la planification estimée et de s'assurer que la reprise des activités pourra se faire dans le respect des règles sanitaires de distanciation sociale.

La santé des collaborateurs des adjudicataires et des pouvoirs adjudicateurs doit rester la priorité.

Vous trouverez en annexe, deux canevas de courrier à utiliser dans le cadre d'une reprise totale ou partielle des marchés publics de travaux. Ces canevas sont bien évidemment à adapter aux particularités de vos marchés.

Liste des annexes :

- Annexe 1 – Lettre relative à une reprise complète de chantier après suspension d'exécution
- Annexe 2 – Lettre relative à une reprise partielle de chantier après suspension d'exécution